Archives départementales de l'Isère

L'an dix huit cent vingt deux et le douze juillet à dix heures du soir, par devant nous Jean François Baldin adjoint faisant fonction de maire et officier de l'état civil de la commune Voiron, canton de Virieu, Dépt. de l'Isère. Sont comparus Simon Joachim Sappey couvreur de paille, agé de vingt cinq ans, domicilié et né à Voiron le huit décembre mil sept cent quatre vingt treize, fils majeur et légitime de feu Jean Sappey décédé à Charavine le dix neuf avril mil sept cent quatre vingt treize, et de Françoise Benoitte Roche décédée dans cette commune le dix avril dix huit cent quinze de leur vivant mariés d'une part. Et Marie Amieux cultivatrice agée de vingt cinq ans fille majeure et légitime de feu Joseph Bérude dans cette commune le treize avril dix huit cent dix huit, et de Françoise Barbe pivot aussi décédée dans cette commune le vingt sept août dix huit cent dix sept de leurs vivant mariés d'autre part. Les parties contractantes assistantes de leur autorité et de l'avis et conseil de leurs parents ici présents. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites les dimanches comptés trente juin dernier et sept juillet présent mois, à dix heures du matin au lieu ordinaire avec toutes les formalités requises. Aucune opposition au présent mariage ne nous ayant été signifiée faisant droit à leur requisition après leur avoir fait lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées et du chapitre six du code civil intitulé du mariage, avons demandé à l'futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement que oui. Déclarons au nom de la loi que Simon Joachim Sappey et Marie Amieux sont unis par le mariage de tout quoi avons dressé acte en présence de Simon Pierre Sappey frère de l'époux agé de trente trois ans, de Claude Baldin agé de soixante et dix ans, de Benoit Dieu agé de trente ans, et de Joseph Bertin agé de quarante quatre ans, tous les quatre cultivateurs et résidants de cette commune, et ont tous signé avec nous à l'exception de l'épouse qui a déclaré ne le savoir de ce enquis et requis par parents = Approuve le mot = vingt

Simon Sappey

Marie Amieux

Pierre Sappey

Baldin adjoint